



# BUGS B GONE

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Version: 4021CA  
Date de révision: 2021/07/13

Loi en vigueur: Canada  
Page 1 de 5

### SECTION 1. IDENTIFICATION

**Nom du produit** : Bugs B Gone

**Code du produit** : BBG1CA, BBG4CA

**Forme du produit** : Mélange.

**Utilisations recommandée** : Nettoyant à usages multiples, pour le nettoyage des insectes sur toutes les surfaces des véhicules, des matières organiques sur les tapis et les revêtements de siège en vinyle, des réfrigérateurs, des évier et d'autres surfaces.

**Fabricant** : Sea Foam International, Inc.  
812 Burlington Drive; Suite 100  
Bismarck, ND USA 58504  
T 701-751-7363

**Distributeur** : Voir le fabricant.

**Numéro d'urgence** : INFOTRAC - + 1 (352) 323-3500

NOTE: le numéro d'urgence d'INFOTRAC ne doit être utilisé qu'en cas d'urgences chimiques impliquant un déversement, une fuite, un feu, l'exposition ou un accident impliquant des produits chimiques.



### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

**Classification (GHS CA)**

Skin Irrit. 2 (BBG4CA) H315 Provoque une irritation cutanée.  
Eye Irrit. 2A (BBG4CA) H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

**Étiquetage GHS CA**

**Pictogrammes de danger (GHS CA)(BBG4)**



**Mention d'avertissement (GHS CA)(BBG4CA)**

Attention

**Mentions de danger (GHS CA)(BBG4CA)**

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence (GHS CA)(BBG4CA)**

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

**Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% wt.
Ethoxylates de nonylphénols	Ethoxylates de nonylphénols	n° CAS: 9016-45-9	.5 - 5*

\*Concentration réelle retenue en tant que secret commercial.



# BUGS B GONE

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Version: 4021CA  
Date de révision: 2021/07/13

Loi en vigueur: Canada  
Page 2 de 5

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers secours

- Premiers soins après ingestion* : Ne PAS provoquer de vomissement à moins que cela ne soit demandé par le personnel médical. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après inhalation* : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après ingestion* : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
- Symptômes/effets après inhalation* : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau* : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/effets après contact oculaire* : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

#### Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés* : Eau pulvérisée, poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).
- Agents d'extinction non appropriés* : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie* : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie* : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales* : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention* : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage* : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

#### Référence aux autres sections

- : Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".



# BUGS B GONE

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Version: 4021CA  
Date de révision: 2021/07/13

Loi en vigueur: Canada  
Page 3 de 5

### SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesures d'hygiène** : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.
- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
- Conditions de stockage* : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Contrôles techniques appropriés** : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Éviter le rejet dans l'environnement.
- Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.
- Protection des voies respiratoires** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Protection de la peau et du corps** : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection oculaire** : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
- Autres informations** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique:**  
Liquide.

**Apparence:**  
Liquide clair.

**Couleur:**  
Incolore.

**Odeur:**  
Naturel.

**Seuil olfactif:**  
Aucune donnée disponible.

**pH:**  
11

**Point de fusion/congélation:**  
-2.22 °C / 28 °F

**Point d'ébullition:**  
101.1 °C / 214 °F

**Point d'éclair:**  
> 300 °C / 572 °F

**Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) :**  
Aucune donnée disponible.

**Vitesse d'évaporation relative (éther=1):**  
Aucune donnée disponible.

**Inflammabilité (solide, gaz):**  
Non inflammable.

**Limites d'explosivité/Propriétés explosives:**  
Aucune donnée disponible/Non explosif.

**Pression de la vapeur:**  
Aucune donnée disponible.

**Densité relative de la vapeur à 20 °C:**  
Aucune donnée disponible.

**Densité relative:**  
Aucune donnée disponible

**Solubilité:**  
Soluble dans l'eau.

**Coefficient de partage n-octanol/eau:**  
Aucune donnée disponible.

**Température d'auto-inflammation:**  
Aucune donnée disponible.

**Température de décomposition:**  
Aucune donnée disponible.

**Viscosité, cinématique:**  
Aucune donnée disponible.

**Autres informations:**  
Pas d'informations complémentaires disponibles.



# BUGS B GONE

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Version: 4021CA  
Date de révision: 2021/07/13

Loi en vigueur: Canada  
Page 4 de 5

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
Temps de durcissement	: Pas d'informations complémentaires disponibles.

### SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé.
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé.

#### Ethoxylates de nonylphénols (9016-45-9)

DL50 cutanée lapin	1780 µl/kg
ATE CA (orale)	500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1780 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée (BBG4CA). Non classé (BBG1CA). pH:11
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux (BBG4CA). Non classé (BBG1CA). pH :11
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé.
Danger par aspiration	: Non classé.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.



# BUGS B GONE

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Version: 4021CA  
Date de révision: 2021/07/13

Loi en vigueur: Canada  
Page 5 de 5

### SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### Toxicité

*Écologie - général* : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

*Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)* : Non classé.

*Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)* : Non classé.

**Persistance et dégradabilité** : Non établi.

**Potentiel de bioaccumulation** : Non établi.

**Mobilité dans le sol** : Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### Autres effets néfastes

*Ozone* : Non classé.

*Autres informations* : Aucun autre effet connu.

### SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

#### Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage

: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

**Indications complémentaires** : Recycler les contenants vides là où les installations existent.

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

En conformité avec: TDG

**Numéro ONU** : Non réglementé pour le transport.

#### Nom d'expédition des Nations unies

*Désignation officielle pour le transport (TDG)* : Non applicable.

**Classe(s) de danger pour le transport (TDG)** : Non applicable.

**Groupe d'emballage (TDG)** : Non applicable.

#### Dangers pour l'environnement

*Autres informations* : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

**Mesures de précautions pour le transport** : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC** : Non applicable.

### SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Directives nationales** : Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

**Réglementations internationales** : Pas d'informations complémentaires disponibles.

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Clause de non-responsabilité** : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.